

[Accueil](#) > [Textes non codifiés](#) > [Arrêté Ministériel](#)

Arrêté ministériel n. 2022-201 du 19/04/2022 relatif à l'actualisation annuelle du chiffre officiel de la population de la Principauté de Monaco

(Journal de Monaco du 22 avril 2022).

Vu l'Ordonnance du 16 décembre 1862 sur le recensement, modifiée par l'Ordonnance Souveraine n° 2.726 du 27 avril 2010 ;

Vu l'Ordonnance Souveraine n° 3.095 du 24 janvier 2011 portant création de l'Institut Monégasque de la Statistique et des Études Économiques et du Conseil Scientifique de la Statistique et des Études Économiques, modifiée ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 13 avril 2022 ;

Article 1er .- La population officielle de la Principauté de Monaco pour l'année 2021 s'élève à 39.150 personnes.

Article 2 .- Le Secrétaire Général du Gouvernement et le Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Économie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.